

ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE  
POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS  
DE L'OISE, DE L' AISNE, DE L'AIRE, ET DE LEURS AFFLUENTS

---

Procès-verbal de la séance du 25 Septembre 1968  
dans la Salle du Conseil Général de l'Aisne  
- Préfecture de LAON -

---

1°) Installation du Conseil d'Administration

La séance est ouverte à 15 heures par M. PERREAU-PRADIER, Préfet de l'Aisne, assisté de M. ROULOT, Secrétaire-Général .

M. PERREAU-PRADIER souhaite la bienvenue aux participants qui se réunissent pour la première fois, puis rappelle les buts de l'Entente Interdépartementale, l'objet de la réunion dont l'ordre du jour comprend l'examen des questions suivantes :

- 1/ Adoption du règlement intérieur de l'Entente ;
- 2/ Election du bureau ;
- 3/ Approbation du programme de l'Entente ;
- 4/ Adoption du budget 1968

dont le règlement permettra l'utilisation des crédits disponibles sur l'année 1968 .

Monsieur le Préfet procède ensuite à l'appel des "Membres élus" représentants au Conseil des différents départements intéressés .

..//..

Département de l'Aisne :

- M. PELLETIER Jacques, Sénateur, Président du Conseil Général,  
Maire de Villers-en-Prayères - Présent -
- M. ALLIOT Edouard, Président de la Commission des Finances du  
Département - Présent -
- M. BRAZIER Charles, Conseiller Général - Maire de Crécy-sur-Serre  
- Présent -
- M. BRUGNON Maurice, Député, Conseiller Général, Maire de Saint-  
Michel - Présent -
- M. HOCQUET Maurice, Conseiller Général - Présent -

Département des Ardennes :

- M. TITTEUX Camille, Président du Conseil Général, Maire de Revin.  
- Présent -
- M. JACQUEMIN Marcel, Président de la Commission des Finances du  
département - Excusé -
- M. ANDRE Emile, Conseiller Général, Maire de Novion-Porcin  
- Présent -
- M. CRASQUIN René, Conseiller Général - Présent -
- M. DESSON Guy, Conseiller Général, Maire de Grandpré - Excusé -

Département de la Marne :

- M. SOUDANT Robert, Sénateur, Président du Conseil Général,  
Maire de Sommepey-Tahure - Présent -
- M. de COURSON Aymard, Président de la Commission des Finances du  
Département, Maire de Vanault-les-Dames - Excusé -
- M. GOBILLARD Marcel, Conseiller Général, Maire de Poix -Présent-
- M. HENRY Virgile, Conseiller Général, Maire de Marcilly-Présent-
- M. LANCELOT Robert, Conseiller Général, Maire de Sainte-Menehould  
- Excusé -

Département de la Meuse :

- M. JACQUINOT, Ancien Ministre, Député, Président du Conseil Géné-  
ral - Excusé -
- M. SALIN, Président de la Commission des Finances du Département  
- Excusé -
- M. BASSUEL Ernest, Conseiller Général, Maire de Brizeaux-Présent-
- M. CHEVILLOT Marcel, Conseiller Général, Maire de Montblainville  
- Présent -
- M. RUFIN Michel, Conseiller Général, Maire de Clermont -Présent-

## Département de l'Oise :

- M. BERNARD F., Député, Président du Conseil Général, Maire de Saint-Omer-en-Chaussée - Excusé -
- M. QUENTIER R., Député, Président de la Commission des Finances du Département, Vice-Président du Conseil Général - Maire de Chambly - Excusé -
- M. BOUQUEREL Amédée, Sénateur, Conseiller Général - Excusé -
- M. BREZILLON Max, Conseiller Général - Excusé -
- M. MERIGONDE M, Conseiller Général - Excusé -

## Département du Val-d'Oise :

- M. CHAUVIN Ad., Sénateur, Président du Conseil Général, Maire de Pontoise - Excusé -
- M. BICHET R., Ancien Ministre, Président de la Commission des Finances du Département - Maire d'Ermonville - Excusé -
- M. ALLOMBERT, Conseiller Général, Maire de Beaumont - Présent -
- M. LECOMTE Armand, Conseiller Général, Maire de Saint-Ouen-l'Aumône - Présent
- M. VERCAMMEN Jean, Conseiller Général, Maire de Parmain - Présent -

M. le PREFET rappelle que Messieurs les Préfets des autres Départements intéressés par l'Entente ont été invités et donne le nom de leurs Représentants.

Préfecture des Ardennes : M. MICHAUD, Secrétaire Général -

Préfecture de la Marne : M. JULIEN, Sous-Préfet de Sainte-Menehould -

Préfecture de la Meuse : M. JOLIVET, Directeur Départemental de l'Agriculture -

Préfecture de l'Oise : M. BERHAULT, Secrétaire Général -

Préfecture du Val-d'Oise : M. DHOUDI, Directeur du Service de Coordination et d'Action Economique -

M. PERREAU-PRADIER indique enfin que les Services Techniques et Administratifs intéressés sont représentés par :

Au titre du Ministère de l'Équipement :

- M. ESTIENNE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,  
Chef du Service Central Hydrologique -
- M. CAVALIER, Ingénieur des Ponts et Chaussées, représentant  
M. BENGHOZI, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,  
Chef du Service de la Navigation Belgique-Paris-Est -
- M. BRIGNON, Ingénieur des Ponts et Chaussées, représentant  
l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du  
Département des Ardennes -

Au titre du Bassin :

- M. VALIRON, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur de  
l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie",  
assisté de :
- M. BOURDAT, Sous-Préfet, Secrétaire Général de l'Agence -
- M. THEVENIN, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef de la Première  
Division de l'Agence -
- M. DELORME, Ingénieur à l'Agence -
- M. CARON, Directeur Départemental de l'Aisne ,
- M. RAGOT, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ,
- M. VIGUIER, Trésorier Payeur Général de l'Aisne, assisté de
- M. MULETTE, Inspecteur Central du Trésor,

assistaient également à la réunion.

2°) Présentation technique de l'Entente

A la demande de Monsieur le PREFET, M. LECOMTE, Doyen d'âge, prend place à la Présidence, et M. PELLETIER assure les fonctions de Secrétaire.

Après avoir remercié le Préfet et salué les membres des Conseils Généraux et Fonctionnaires présents, le Président donne la parole à M. VALIRON.

M. VALIRON fait l'historique de la question.

Il évoque les dommages provoqués par les inondations, les répercussions sur les activités agricoles, et souligne le rôle de la Mission Technique de l'Eau remplacée par la Mission Déléguée de Bassin, ainsi que les efforts accomplis par les Services de la Navigation et par les Départements eux-mêmes.

Parlant de l'étude préalable effectuée par la Mission en 1966, il insiste sur la nécessité d'une solution d'ensemble, car il s'agit de protéger une zone de 25.000 ha couvrant plusieurs départements, ainsi que sur l'utilité de créer un organisme servant de support aux études et permettant la recherche des moyens financiers auprès des Ministères ou Services compétents (Ministère de l'Equipement, D.A.T.A.R., etc ...).

Pour l'instant, les buts de l'Entente sont limités aux études, mais il est bien entendu que les travaux découlant de ces dernières pourraient être exécutés, soit par les Départements eux-mêmes, soit par un ou plusieurs Syndicats, soit par l'Entente elle-même.

L'Agence Financière de Bassin pourrait apporter des subventions aux maîtres-d'ouvrages des travaux, le Ministère étant prêt à apporter son aide, sous réserve que celle-ci soit consentie à des Organismes groupant les représentants les plus qualifiés.

M. VALIRON fait remarquer que la construction de certains barrages dans le cadre de cette campagne contre les inondations permettra, en plus, d'obtenir des améliorations appréciables sur les régimes d'étiage, nécessités par les développements industriels et urbains prévus le long de l'Oise, et par les prélèvements de la Région Parisienne.

Sur le plan financier, M. VALIRON rappelle qu'il s'agit pour l'instant d'alimenter un budget d'études estimé à 600.000 francs dont le financement comprend des subventions d'Etat et des apports des Départements membres de l'Entente (en études ou en argent). Bien entendu, les études déjà réalisées ont été prises en compte pour le calcul des subventions demandées aux Départements.

./..

Le Président de séance prie les participants de bien vouloir poser les questions qu'ils jugeraient nécessaires.

M. BRUGNON (Aisne) fait remarquer que les études paraissent limitées et ne comprennent pas en particulier la Région située en amont de Guise (secteur d'Hirson).

M. VALIRON précise qu'il existe déjà un certain nombre de renseignements sur cette Région, et que de toutes façons les études seront faites partout où elles seront reconnues nécessaires.

M. PELLETIER désirerait savoir, pour la réalisation ultérieure des travaux, comment ceux-ci pourraient être financés.

M. ESTIENNE précise que le taux des subventions du Ministère de l'Équipement est de 30 %, le Ministère de l'Agriculture pouvant, de son côté pour les zones agricoles, subventionner jusqu'à concurrence de 60 %. Ces deux subventions peuvent être cumulatives, mais sont alors limitées à un total de 60 %.

M. VALIRON précise qu'à ces subventions pourrait venir s'ajouter la contribution de l'Agence, cette contribution pouvant atteindre jusqu'à 45 % pour les barrages.

Pour les autres travaux, l'Agence ne peut encore donner aucune précision sur le taux de sa participation ainsi que sur le taux et l'assiette des redevances correspondantes.

Le Président de séance donne ensuite la parole à M. ESTIENNE qui fait un exposé technique, précisant que les études portent sur l'ensemble du Bassin, mais que les travaux partiels compris dans cet ensemble pourraient déjà être entrepris avant l'achèvement des études qui seraient assez longues.

Les études seraient réalisées par deux Services :

- 1/ Service de la Navigation de Compiègne ,
- 2/ L'Agence de Bassin

l'organe de coordination étant le Comité Technique qui orientera les études vers différents objectifs, en particulier les besoins de l'O.R.E.A.V.

M. ESTIENNE passe en revue les différentes études urgentes à faire effectuer par le Service de la Navigation et l'Agence; il trace une synthèse de l'objectif à atteindre, fait le résumé de la situation actuelle et des actions prévues pour atteindre le but désiré. Il rappelle qu'une partie des études est engagée dans certaines zones départementales et qu'il est nécessaire d'examiner le problème d'aménagement général, tant du point de vue des barrages que des ouvrages de défense rapprochée, la synthèse des diverses opérations étant à la charge de l'Agence.

Le Président de séance demande si l'un des premiers travaux à entreprendre ne serait pas le curage des rivières.

M. ESTIENNE répond que les curages sont un des moyens de lutte prévus par le programme.

Sous le bénéfice de ces observations, M. le PREFET propose que l'Entente délibère sur son ordre du jour.

### 3°) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour

#### A - Règlement intérieur.

M. PELLETIER, à la demande du Président de séance, donne lecture du projet de règlement intérieur.

Quelques observations sont soulevées concernant certains des articles.

#### Article 2

M. SOUDANT, Président du Conseil Général de la Marne, trouve ce paragraphe trop limitatif. Il désirerait que soit incluse l'exécution des travaux.

M. VALIRON indique que c'est à la demande de M. le PREFET de la Marne que l'objectif a été limité aux études. Des délibérations conjointes des Conseillers Généraux pourraient par la suite et si besoin était, étendre le champ d'action de l'Entente à la réalisation des travaux.

./..

M. RUFIN (Meuse) voudrait que le paragraphe soit complété par l'assainissement des terres agricoles.

Sur la suggestion de M. ALLIOT (Aisne), le Conseil retient la rédaction suivante : "Elle a pour objet, entre autres . . . ." (le reste sans changement).

### Article 13

M. PELLETIER (Aisne) pose la question de la délégation des pouvoirs des membres empêchés, question non réglée par l'article 13. Il souhaiterait, quant à lui, que cette délégation soit prévue.

M. SOUDANT (Marne) pense qu'une telle délégation n'est possible que s'il y a des suppléants, et qu'il appartient au Conseil Général d'en décider.

Une discussion s'instaure à ce sujet, M. ALLIOT (Aisne) rejoignant le point de vue de M. SOUDANT; le Président, M. BRUGNON (Aisne) et M. HOCQUET (Aisne) se déclarant favorables à la délégation proposée par M. PELLETIER.

Après un échange de vue sur la légalité des procédures, auquel prennent part MM. BOURDAT et BERHAULT, M. le PREFET précise qu'en toute hypothèse et par référence aux règles applicables dans les Conseils Généraux, les membres de droit de l'Entente (Président du Conseil Général et Président de la Commission des Finances du Département) ne pourraient déléguer leurs pouvoirs.

Sous le bénéfice de ces observations, l'élection de suppléant par le Conseil Général mise aux voix est rejetée.

Il est décidé de prévoir à l'article 13 une délégation possible de pouvoirs de la part des représentants des élus départementaux désignés par les Conseils Généraux.

Article 22 -

M. le PREFET demande des précisions concernant la signature des marchés et contrats . Il estime que l'ordonnateur devrait pouvoir les signer lui-même, par référence à la réglementation en matière d'Administration Départementale .

M. VIGUIER confirme que c'est l'ordonnateur qui doit signer les marchés . Après un bref échange de vue auquel prend part, notamment, M. PELLETIER, le paragraphe 2 de l'article 22 est retiré .

Article 25 -

A la demande de M. JOLIVET (D.D.A. Meuse) , il est décidé que le Ministère de l'Agriculture sera associé aux travaux du Comité Technique, par l'intermédiaire du Chef du S.R.E.A. Centralisateur de Bassin dont l'avis pourrait être utile .

Le Président de séance met aux voix le Règlement Intérieur qui est adopté avec les modifications sus-mentionnées .

B - Election de Bureau -

M. le PREFET pense qu'en raison de l'absence des Conseillers Généraux de l'Oise, la nomination du bureau du Conseil d'Administration n'est pas indispensable à cette première séance . Par contre, il rappelle que le vote du Budget est urgent .

M. BERHAULT fait savoir que les délégués de l'Oise dont trois sont parlementaires, ont été retenus à Paris par l'ouverture de la session extraordinaire du Parlement . Ils ont demandé que la désignation du bureau soit reportée à une séance ultérieure .

M. SOUDANT estime que le bureau doit être constitué dès la première séance .

./..

M. le PREFET remarque, qu'une telle élection, faite en dehors de tout représentant de l'Oise, peut poser certains problèmes, il propose donc une suspension de séance, pour permettre à Messieurs les Conseillers de décider, si l'élection du bureau doit être faite immédiatement ou non .

A la reprise de séance, l'accord est donné pour l'élection .

M. BRUGNON (Aisne) propose la candidature de M. BRAZIER comme Président .

Il est procédé au vote et M. BRAZIER est élu par 16 voix sur 17 votants (une voix à M. PELETTIER) .

Pour les Vice-Présidences, sont présentés :

M. LECOMTE (Val-d'Oise)

M. SOUDANT (Marne)

M. CHEVILLOT (Meuse)

M. TITEUX (Ardennes)

M. BERHAULT propose M. BOUQUEREL (Oise)

Le Président proclame les résultats du vote .

Sont élus Vice-Présidents :

M. SOUDANT (Marne)

M. TITEUX (Ardennes)

M. LECOMTE (Val-d'Oise)

M. Le Président suggère que les deux Secrétaires soient choisis parmi les membres des Départements non encore représentés au bureau .

M. BERHAULT, qui a proposé M. BOUQUEREL comme vice-Président, ne peut affirmer qu'il acceptera le poste de Secrétaire .

Il est décidé en conséquence de ne procéder à l'élection que de l'un des deux postes de Secrétaire, le second poste étant réservé à l'Oise, les représentants de ce Département étant chargés de désigner leur candidat . M. CHEVILLOT (Meuse) est élu .

M. BRAZIER et M. CHEVILLOT prennent place à la tribune en qualité respectivement de Président et de Secrétaire .

Le Président remercie ses collègues et souhaite que des réalisations suivent rapidement les études .

M. le PREFET félicite les membres du bureau, assure le Conseil de la collaboration de tous ses services, et sollicite l'avis de l'"Entente" sur l'opportunité d'informer la Presse des résultats des travaux de l'"Entente" .

Après un échange de vue, il est convenu qu'un communiqué sera rédigé à la diligence du Secrétariat ; ce communiqué sera adressé aux différents journaux des Départements concernés . Pour l'avenir, il est convenu que la Presse pourra être conviée aux séances .

#### C - Programme et budget

M. BOURDAT commente le programme de l'Entente .

Le financement des études qui s'échelonnent sur 20 mois sera, pour une partie importante, assuré par les Services de l'Etat (subventions de 210.000 Fr. du Ministère de l'Equipement et de 180.000 Fr. de la Délégation à l'Aménagement du Territoire sur une dépense totale de 600.000 Fr.) . Des participations volontaires des Conseils Généraux, à la fois en argent et en travaux d'études, compléteront les dotations nécessaires, à proportion de l'intérêt que chacune des circonscriptions administratives trouve à la réalisation du programme commun .

Compte tenu des apports en études, la participation des Départements ressort à :

Val-d'Oise .....	10.000
Oise .....	40.000
Aisne .....	40.000
Marne .....	10.000
Ardennes .....	20.000
Meuse .....	10.000

./..

En ce qui concerne le budget 1968, il s'établit en dépenses à 92.000 Fr. dont 88.900 pour études et 4.000 Fr. pour frais de fonctionnement .

M. SOUDANT fait observer que la Marne a fait un gros effort en travaux topographiques et que c'est cet "apport en nature" qui explique le niveau apparemment faible de la participation financière de ce département .

Après un échange de vue, le budget et le programme 1968-1970 sont approuvés dans leur principe à l'unanimité .

M. le PREFET , Ordonnateur de l'Entente et M. VIGUIER , Trésorier-Payeur Général, Agent Comptable de l'Entente, procéderont à la mise en forme définitive du budget 1968 .

M. VALIRON et M. BOURDAT indiquent qu'il appartient enfin au Conseil de délibérer sur trois points :

- 1/ Convention à passer avec l'Agence ;
- 2/ Marché pour études topographiques ;
- 3/ Demande de subventions au Ministère de l'Équipement et à la D.A.T.A.R.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration souhaite avoir connaissance des documents concernant la convention à passer avec l'Agence de Bassin et le marché pour études topographiques et donne par ailleurs son accord pour que le Président fasse les démarches nécessaires aux fins d'obtenir le versement des subventions du Ministère de l'Équipement et du Logement et de la D.A.T.A.R.

Après un échange de vue, il est convenu que les compte-rendus des délibérations seront établis par le Secrétariat de l'Entente et adressés au Préfet de l'Aisne qui les soumettra au bureau .

M. RUFIN demande si des dates pourront être avancées lors de la prochaine réunion pour la construction des barrages .

M. ESTIENNE signale que l'inventaire des sites de barrages n'est pas terminé, quelques emplacements ont été prospectés mais les études conduiront peut-être à trouver d'autres sites plus intéressants ou à modifier ceux actuellement envisagés . Il s'efforcera toutefois de faire le point de cette question .

M. le PREFET demande à quelle époque le Conseil d'Administration pourra se réunir à nouveau . La période correspondant à la deuxième quinzaine de Janvier 1969 est retenue .

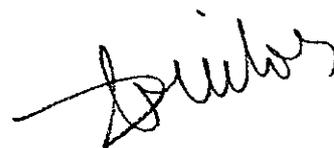
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures après que M. PERREAU-PRADIER ait complimenté les membres de l'Entente pour leur esprit de coopération avec les Services de l'Administration Générale et avec les Services Techniques .

Le Président de l'Entente,



M. BRAZIER Charles,

Le Secrétaire ,



M. CHEVILLOT Marcel,